

Communiqué de presse

Melexis gagne un procès pour violation de brevet lancé par ams AG

Déclaration intermédiaire par le Conseil d'administration

Ypres, Belgique – le 20 décembre, 2017, 17h45 CET

Aujourd'hui, la Haute Cour Régionale de Düsseldorf a rendu une décision dans un procès pour violation de brevet déposé par ams AG concernant le brevet EP 0 916 074 B1. La Cour a statué en faveur de Melexis en rejetant la plainte d'ams AG.

Cette décision fait suite à un long processus judiciaire qui a débuté en 2009 lorsqu'ams AG a intenté un procès pour violation de brevet contre Melexis pour une version spécifique d'un capteur angulaire. La décision d'aujourd'hui démontre que le produit contesté résulte du savoir-faire et de la technologie exclusive de Melexis.

Nous sommes heureux de mettre ce processus judiciaire derrière nous et continuons à être des pionniers dans les technologies de pointe et innovantes pour les marchés automobiles et adjacents.

Pour de plus amples informations contactez:

Relations investisseurs

Tél: +32 13 67 07 79

Email: investor@melexis.com

La Société

Grâce à sa passion pour la technologie et à l'inspiration continue de son bureau d'études, Melexis conçoit, développe et délivre des solutions micro-électroniques innovantes en transformant des concepts en produits qui contribuent au meilleur des futurs imaginables. Les capteurs et actionneurs semiconducteurs analogiques ou numériques proposés par l'entreprise relèvent les défis posés par l'intégration de fonctions de détection, de pilotage ou de communication destinés aux systèmes de nouvelle génération. Ils améliorent la sécurité, le confort et le rendement, et contribuent au développement durable. Melexis a son siège en Belgique et emploie plus de 1.100 personnes sur 19 sites dans le monde. La société est cotée sur Euronext Bruxelles (MELE). Pour plus d'informations, visitez www.melexis.com.

Disclaimer

Excepté ces déclarations qui présentent les résultats historiques de l'entreprise, les déclarations faites sont des déclarations projetées dans le futur. Les résultats actuels pourront dans la réalité différer de ceux indiqués dans les déclarations futures. Les facteurs pouvant entraîner les résultats actuels à différer des prévisions sont les suivants : la volatilité de l'offre et de la demande pour atteindre les objectifs financiers et/ou respecter les délais, les risques et les retards liés aux moyens de la nouvelle production ou aux livraisons des sous-traitants, l'acceptation des délais et marché des nouveaux produits, l'augmentation des dépenses liées à l'introduction de nouveaux produits ou aux changements de procédé, les retards de développement ou de production des nouveaux produits, qui pourraient entraîner des retards ou des manquements à contribuer aux revenus et bénéfices, la

capacité de l'entreprise à maintenir ses clients et vendeurs et les retards et/ou l'incapacité à augmenter le capital. En cas de différences entre le contenu de cette version et la version anglaise, cette dernière est en vigueur.